

**Réponses de la liste « Vivre Ensemble »
aux questions posées par
le Collectif des quartiers hauts de Die et de la rue Buffardel**

Nom de la liste : Vivre ensemble à Die

Tête de liste : Philippe Méjean

Contact : Anne Carton, Etienne Zahnd, Laurence Mundler

Date : 08/02/2026

La liste « Vivre ensemble à Die » répond aux questions et demandes formulées le 3 février 2026 par le Collectif des quartiers hauts de Die et de la rue Buffardel à propos du plan de circulation dans Die et autres sujets (hôpital, Mazel, ...).

A l'écoute des habitant.es, nous faisons tout d'abord le constat que le plan de circulation actuel, en réduisant massivement le transit inutile, a apaisé le centre-ville, redonné vie aux activités de rue et incité à la pratique des mobilités douces.

Pour autant, un plan de circulation ne doit pas être figé. Il doit être évalué régulièrement à partir des propositions formulées par les riverain-es, les commerçant-es et les publics les plus fragiles. Sa mise en œuvre doit être pédagogique et respectueuse de celles et ceux qu'il concerne.

Nous confirmons que la commission communale des mobilités doit rester ce lieu d'écoute, d'échanges et de propositions relatif aux mobilités. Elle sera activée dès le début du mandat, élargie aux questions concernant l'accessibilité et renforcée par la présence de citoyen.nes représentant les divers quartiers de la ville.

C'est donc au sein de cette commission que nous aborderons l'ensemble des questions liées à la mobilité avec toutes les parties prenantes.

En cohérence avec les orientations de notre programme, nous entendons conserver l'esprit du plan de circulation actuel tout en travaillant sur les modalités de sa mise en œuvre, de manière à garantir :

- L'objectif exigeant d'une ville que l'on peut à nouveau parcourir sereinement,
- Le respect de choix budgétaires réalistes,
- Une démarche privilégiant des aménagements expérimentaux à coût maîtrisé,
- Une participation citoyenne effective.

Parmi les propositions que vous formulez, celle concernant l'attribution de badges ou code des bornes à toutes les personnes en ayant un besoin légitime est parfaitement entendable. Il en va de même pour celle concernant les conditions de dates et d'heures

d'ouverture des bornes mobiles. Ces deux sujets ont déjà été largement abordés en commission communale des mobilités et auront tout à fait vocation à l'être à nouveau dans le futur, avec la contribution de l'ensemble des acteurs concernés.

En revanche, nous n'envisageons pas de rouvrir la rue E. Laurens à la circulation automobile. Les potelets fixes actuellement en place interrogent pour des questions de sécurité et de praticité d'effacement pour le passage des riverains. S'ils contribuent précisément à la sérénité de certaines rues du cœur de ville, nous étudierons la possibilité de les remplacer par des systèmes plus facilement amovibles, à des emplacements qui peuvent être réinterrogés.

La question particulière de l'accès en voiture au quartier de Beaume est pertinente et pourrait trouver une solution par une modification de la réglementation applicable à un tronçon de la rue du Salin, strictement limitée aux riverains de ce quartier. Comme indiqué plus haut, cette évolution pourrait se faire dans le cadre d'une expérimentation avant que le bilan global de la démarche puisse être dressé.

A terme, lorsque le site actuel de l'hôpital aura été désaffecté, un accès à la rue Bouvier pourrait être expérimenté par l'arrière du bâtiment actuel.

De même, nous souhaitons négocier rapidement avec l'hôpital un accord permettant l'accès, dans des conditions à définir, au parking supérieur fermé. Celui-ci est notoirement sous-utilisé alors qu'il existe globalement une forte demande de places de stationnement.

Concernant la circulation des deux roues non motorisées, nous vous renvoyons à l'article paru dans le JDD le 5 février (cf infra).

Les autres sujets :

Hôpital :

Sur le point particulier de la localisation du futur hôpital, nous vous renvoyons aux propositions sur le thème « Protéger notre santé », en pages 12 et 13 de notre programme, ainsi qu'à l'article que nous avons fait paraître dans le JDD le 29 janvier (cf infra).

Réfection des voiries Faubourg St Marcel et Montée des Usines :

L'état de certaines voiries et trottoirs est un frein majeur aux déplacements de tous les publics. C'est une question de sécurité, de dignité et d'égalité d'accès à la ville.

Nous mettrons en place une programmation pluriannuelle de remise à niveau des voiries, priorisée en fonction de l'état actuel et des usages réels.

Les voiries, ainsi que les réseaux souterrains du faubourg St Marcel, de la place Chevandier et de la montée des Usines, sont en effet dans un état qui justifie qu'ils soient considérés en priorité. La municipalité actuelle a déjà lancé un programme et missionné une maîtrise d'oeuvre à ce titre, au moins pour la partie basse de ce secteur, à l'exclusion d'une large partie de la montée des usines.

Réaménagement de la place du Mazel et de l'îlot Barnier :

En ce qui concerne le réaménagement de l'îlot Barnier et de la place du Mazel, vous avez eu connaissance des résultats de l'étude de préfiguration menée jusqu'à fin 2024. Cette étude de qualité, adossée à une importante concertation citoyenne, a abouti à plusieurs scénarios pouvant être soumis à des appels à projets. Ainsi la recherche de porteurs de projets pourrait permettre de réaliser des programmes à plusieurs volets et financer celui des espaces publics. En particulier, les enjeux de logement et de locaux associatifs ont bien été évoqués dans les scénarios.

En valorisant cette étude, la programmation reste donc ouverte, en excluant la construction rapide d'un nouveau bâtiment municipal sous maîtrise d'ouvrage communale. En effet, un co-financement est impératif, et nous privilégions par principe la valorisation et l'optimisation de l'usage du bâti existant. Ainsi, la rénovation des écoles et de la salle polyvalente à Chabestan est notre projet phare de mandat, qui vise à accueillir plus d'associations et de vie sociale.

Nous souhaiterions ajouter à la réflexion la possibilité de proposer l'accès à un espace vert pour les enfants de la crèche et les riverains.

Selon l'option choisie, nous verrons si cet aménagement peut être réalisé durant notre mandat au regard des contraintes budgétaires. Même s'il devait faire appel à du financement privé, le reste à charge pour la commune doit être assumé : déplacement éventuel des conteneurs à déchets, réfection de la place...

A minima nous maintiendrons le nombre actuel de places de stationnement avec une part plus importante aux places PMR et en zone bleue, et planterons des arbres permettant à terme un îlot de fraîcheur. Pour le reste, les besoins des habitants du quartier et de la ville seront écoutés avant tout passage à l'acte irréversible.